



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Votants : 11

Délibération
n° 08.21.01.2026

DEVIS SANCY SIOULE
INCENDIE

MAISON DES
ASSOCIATIONS

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 21.01.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,
Daniel VAUZEILLES

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à dix-huit heures trente minutes.
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON
SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE*

Date de convocation : 14 janvier 2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal
FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRAIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo
TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absent excusé : /

M. Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer certains travaux relatifs à la
sécurité incendie dans la Maison des associations. Un diagnostic a été effectué par
la SOCOTEC et par Sancy Sioule Incendie.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré à
l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de SANCY SIOULE INCENDIE pour un montant de 7.898,40 € TTC.

- **DONNER** tous pouvoirs à son Maire, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer
tout document relatif à l'affaire citée ci-dessus en objet.